

VIE DES QUARTIERS

Convention avec la Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France pour la mise en place d'un atelier mémoire (programme PAC EUREKA)

EXPOSE DES MOTIFS

A l'initiative du Comité de Quartier Plateau/Monmousseau, les habitants avaient évoqué la mise en place d'un « Atelier Mémoire » et par délibération du 22 septembre 2005, le conseil municipal avait approuvé une convention avec la Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France relative à l'organisation d'un programme efficace et divertissant pour améliorer sa mémoire dénommé "PAC EUREKA".

Une première session s'est donc déroulée du 28 septembre 2005 au 26 janvier 2006.

D'autres habitants ayant émis le souhait de participer à cette activité, une nouvelle session est proposée pour la période du 3 octobre 2006 au 30 janvier 2007 et comportera 15 séances.

Les modalités de mise en place de cet atelier seront identiques à celles de l'année dernière : la Ville s'engage à constituer un groupe de 10 à 15 participants pour chacune des sessions et assure l'organisation matérielle des séances (salle, écran, rétroprojecteur, paper-board). La MSA percevra une participation financière de 60 € par personne.

Une réunion d'information est prévue le 19 septembre 2006 à 14H00 à la Maison de la Citoyenneté Monmousseau, lieu où se déroulera l'activité "Atelier Mémoire".

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention avec la Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France pour la mise en place d'un atelier mémoire (programme PAC EUREKA) à destination des personnes âgées de 60 ans et plus du 3 octobre 2006 au 30 janvier 2007.

P.J. : convention

VIE DES QUARTIERS

Convention avec la Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France
pour la mise en place d'un atelier mémoire (programme PAC EUREKA)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France a conçu avec la
Fondation Nationale de Gérontologie, un programme efficace et divertissant pour améliorer la
mémoire,

vu sa délibération du 22 septembre 2005 approuvant la convention avec la
Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France pour la mise en place d'un atelier mémoire
(programme PAC EUREKA) à destination des personnes âgées pour la période du 28
septembre 2005 au 26 janvier 2006,

considérant qu'au cours de différents comités de quartier Plateau/Monmousseau,
les habitants ont souhaité la mise en place d'un nouvel atelier mémoire,

considérant que le programme municipal vise notamment le développement des
comités de quartiers et la mise en œuvre des actions décidées par ceux-ci dans le cadre des
Maisons de la Citoyenneté,

vu la convention ci-annexée,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention avec la Mutualité Sociale
Agricole de l'Ile-de-France pour la mise en place d'un atelier mémoire (programme PAC
EUREKA) à destination des personnes âgées et AUTORISE le Maire à la signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2006